

HIDALGO!2022

Anne Hidalgo
15, rue Traversière
75012 Paris

Paris, le 14 mars 2022

Elise Van Beneden
Présidente d'Anticor
37-39, av Ledru-Rollin
CS 11237
75570 Paris Cedex 12

Madame la présidente,

Par votre courrier du 31 janvier 2022, vous avez souhaité me faire part de vos propositions en matière d'éthique publique et je vous en remercie.

Tout d'abord, je souhaitais vous indiquer que, comme vous, je suis très préoccupée par l'abstention électorale croissante de nos concitoyens, alors même qu'ils doivent occuper une place centrale dans la prise de décision publique. Chaque soirée électorale est rythmée par le constat d'une désertion des urnes à laquelle nous ne parvenons pas collectivement à trouver une réponse.

Plusieurs motifs peuvent expliquer cette progression constante de l'abstention qui traduit une défiance de plus en plus forte des citoyens envers leurs institutions et leurs représentants. Selon vous, l'éthique publique peut participer à retisser ce lien de confiance.

Je partage totalement cette préoccupation d'exemplarité que doivent incarner les élus dès lors que des citoyens leur ont délégué un pouvoir. Vous conviendrez que cela ne peut constituer l'unique solution à notre crise démocratique qui doit trouver des réponses multifactorielles, pour se transformer en aspiration démocratique.

S'agissant spécifiquement du sujet que vous évoquez, les socialistes ont toujours été à l'origine de réflexions ou de textes législatifs visant à renforcer les contrôles en matière de transparence de la vie publique. C'est bien entendu dans cette filiation politique que je m'inscris.

Vous le savez, des avancées importantes ont été réalisées sous le quinquennat précédent qu'il s'agisse par exemple, de la protection des lanceurs d'alerte et du contrôle citoyen ou de la création du parquet national financier (PNF) et de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), ou encore de l'encadrement des représentants d'intérêt.


Un certain nombre de vos propositions recueillent mon assentiment. Parmi celles-ci, je relève :

- **la limitation du cumul de mandat dans le temps**, à deux ou trois mandats consécutifs. La vitalité démocratique dépend du renouvellement des générations, tout comme d'un égal accès aux mandats électifs entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, je maintiendrai l'interdiction de cumul entre un mandat de parlementaire et d'exécutif local sur laquelle les majorités présidentielle et sénatoriale ont tenté tour à tour de revenir.
- **le renforcement de la démocratie directe** constitue un des axes forts de mon programme présidentiel. Je considère que les citoyens doivent pouvoir prendre part à la conversation démocratique plus directement. C'est une façon de mieux délibérer et de délibérer de manière apaisée. De la seule participation à éclipse par le vote, nous devons évoluer vers une démocratie continue. C'est pourquoi je propose d'instaurer le référendum d'initiative citoyenne (RIC), de réformer le référendum d'initiative partagée, de créer une conférence départementale de la participation citoyenne et de réformer le CESE pour en faire une véritable chambre de la société civile qui associe la société civile organisée et des citoyens tirés au sort. Celle-ci interviendra dans le RIC, mais aussi dans la formalisation de propositions de loi et d'amendements citoyens.
- **Le casier judiciaire vierge comme condition d'éligibilité** : sur ce point, notons que le renforcement des sanctions a été mis en œuvre sous le quinquennat précédent, en portant à 10 ans le plafond de la peine d'inéligibilité. Une inéligibilité à vie avait été envisagée, mais une décision du Conseil constitutionnel de 2010 indiquait que le caractère automatique de la sanction contrevenait au principe d'individualisation et de proportionnalité des peines. En revanche, je suis favorable à l'absence de mention au bulletin n°2 du casier judiciaire telle que les députés socialistes l'avaient proposée en janvier 2017. Les candidats aux charges publiques doivent pouvoir faire montre de leurs vertus.
- **L'amélioration de la définition du lobbyisme** : Beaucoup a été fait, notamment avec les lois Sapin. Le bilan du quinquennat d'Emmanuel Macron apparaît beaucoup plus mitigé. Je pense notamment à l'exclusion des associations culturelles du registre des représentants d'intérêts. La définition des représentants d'intérêts doit effectivement pouvoir être améliorée.
- **Transparence des arguments des lobbyistes** : je suis favorable à la publicité des amendements transmis par les lobbyistes et à leur mention sur les amendements déposés par les parlementaires.
- **En matière de justice, je formule plusieurs propositions dans mon programme** : à l'instar des magistrats du siège, le Conseil supérieur de la magistrature disposera d'un pouvoir d'avis conforme sur toutes les nominations des magistrats du parquet ; je supprimerai la Cour de justice de la République et je réformerai le Conseil constitutionnel pour en faire une cour constitutionnelle à la française : suppression des membres de droits que sont les présidents de la République, avis conforme des assemblées parlementaires émis à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, les membres devront se distinguer par leur connaissance en droit et l'exigence constitutionnelle de parité devra s'appliquer.
- **Le contrôle de légalité doit évoluer vers un conseil juridique des services de l'État aux communes**. Les chambres régionales des comptes et les tribunaux administratifs sont outillés pour effectuer un contrôle.
- **Le versement d'aide publique au privé doit être conditionné à un strict respect des critères sociaux et environnementaux**. Il s'agit de la proposition n°54 de mon programme.
- **La protection des lanceurs d'alerte peut être améliorée**. La loi « Sapin 2 » a permis de consacrer ce statut dans la loi et de confier au Défenseur des droits le soin de veiller à leurs droits et libertés. La loi doit désormais inscrire un socle minimal de protection.

- **Définir une nouvelle politique anti-concentration des médias** constitue une des mesures de mon programme. Je souhaite réformer la loi de 1986 pour protéger la liberté de la presse, l'indépendance et le pluralisme des médias. La concentration des médias sera limitée par la loi. Nous tirerons également les enseignements de la commission d'enquête sénatoriale demandée par les sénateurs socialistes dont les travaux sont en cours.
- **Rassembler l'Agence française Anti-corruption, la HATVP et la CNCCFP** dans une même autorité indépendante dont l'indépendance serait garantie constitutionnellement est une piste qui peut s'envisager.
- **L'ouverture des données au public pour permettre aux citoyens d'accéder à la prise de décision peut constituer un moyen de lutte contre la corruption.** C'est aussi un levier pour la participation citoyenne, l'innovation et le développement économique. Je suis favorable au renforcement des politiques d'open data et à un meilleur accompagnement des collectivités territoriales dans ce processus.

Mon choix politique est celui de la transparence et de la participation. Si nous ne pouvons pas nous retrouver sur l'intégralité de vos propositions, vous constaterez que beaucoup d'entre elles sont en convergence avec mon programme présidentiel.

Je vous prie de croire, madame la présidente, en l'expression de mes cordiales salutations.

Bien cordialement


Anne HIDALGO